

Fraternité des Franciscain(e)s séculier(e)s de l'Immaculée

Fondée en 1992 par ?

La Fraternité est aussi agrégée à l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels par décret signé à Rome le 11 février 2000 (fête de Notre Dame de Lourdes) par le frère Agostino Gardin, ministre général OFMconv.

Statut civil :

- Associations loi du 1er juillet 1901

FRANCISCAIN(E)S SECULIERS DE L'IMMACULEE.

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **16/08/1997**

N° de parution : **19970033**

N° d'annonce : **1711**

Titre : FRANCISCAIN(E)S SECULIERS DE L'IMMACULEE.

Objet : sous le patronage de l'Immaculée Notre-Dame-de-Lourdes et selon l'esprit de Saint-François et Sainte-Claire d'Assise, les buts de l'association sont de favoriser le développement de la vie mariale et franciscaine séculière ; prendre part à la vie de l'église ; soutenir et s'impliquer concrètement dans le secours des pauvres sous toutes leurs formes ; s'engager à porter dans son coeur et dans sa prière des intentions d'hommes et de femmes d'aujourd'hui ; veiller à la protection de la création et au respect du bien public et privé à l'exemple de Saint-François patron de l'écologie ; être messagers de paix et de joie en toutes circonstances.

Siège social : 78, rue de la Grotte, 65100 Lourdes .

Date de déclaration : le 21/07/1997

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Argelès-Gazost

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 438.31 Ko \)](#)

Statut canonique

- actuel : association privée de fidèles 2000
- étapes du statut canonique : 2004 approbation définitive des statuts
- personnalité juridique (au sens du droit canon) : oui
- Autorité de tutelle : évêque de Tarbes-Lourdes

Statut des membres des communautés :

Consacré(e)s

Personnes majeures, célibataires ou veuves (hommes, femmes), clercs séculiers attirés par l'esprit franciscain et désirant vivre l'Évangile de Jésus-Christ à la suite de saint François et de sainte Claire sous le patronage de l'Immaculée, en s'engageant par vœux, selon les Statuts de la Fraternité, à mener une vie évangélique et apostolique par la pratique des Conseils Évangéliques : Pauvreté, Chasteté dans le célibat et Obéissance, dans l'esprit des Béatitudes.

Associé(e)s

Dans certains cas particuliers, quelques personnes vivant en célibataires (mariés divorcés ou séparés) et des personnes mariées, ayant donc un empêchement canonique pour faire les 'vœux religieux', peuvent se joindre aux membres consacrés en tant qu'associés et font leur engagement après une année de formation. Tous ceux qui n'ont pas d'empêchement canonique ne peuvent pas devenir membres associés, et à l'issue de la première année de formation, deux choix sont possibles : ou bien ils font leur engagement et continuent en deuxième année vers la consécration, ou bien ils sortent de la Fraternité.

Sympathisant(e)s

Des personnes de toutes conditions (tous les états de vie) n'étant pas liées aux Franciscains Séculiers de l'Immaculée par aucun engagement et ne participant pas au gouvernement de la Fraternité. Ils sont invités à participer aux sessions, recollections, retraites, apostolat.....organisés par la Fraternité.

Communautés mixtes, hommes et femmes ?

Étapes de vie religieuse : 1 année de formation, engagement 1 an, profession temporaire 3 ans, profession perpétuelle

Affiliation à une caisse de retraite : ?

Responsable : ?

Maison mère : 78 rue de la Grotte, 65100 Lourdes

Site internet : <https://sites.google.com/view/fratfsi/>

Implantations

Belgique / Burundi / Cameroun / Côte d'Ivoire / France / Martinique / R.D.Congo / Rwanda